

Assemblée Générale du 13 Août 2021



Le 13 août 2021 à 16 heures l'association PALCF, dont le siège est situé 6 bis rue des Mouettes 33970 LÈGE – CAP FERRET Océan a tenu son assemblée générale ordinaire à la salle municipale de La Forestière du Cap Ferret. Cette assemblée était ouverte aux membres du conseil d'administration et aux adhérents à jour de leur cotisation 2020. Son organisation et son déroulement ont suivi scrupuleusement les normes sanitaires obligatoires en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence des membres du CA à l'ouverture.

Elle débute par la désignation

du président de séance : Jean Mazodier,

d'un secrétaire de séance : Patrick Ducasse,

de deux scrutateurs : Martine Laborie et Patricia Hermet.

Le Président constate et annonce que le nombre de participants adhérents à jour de cotisation 2020 présents dans la salle et ayant émargé permet d'annoncer que le quorum est atteint.

Le Président lit les contenus de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret 2020-418 du 10 avril 2020 et met les textes, les rapports et les projets de résolution à disposition des membres présents du CA.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelé à statuer sur les résolutions de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Résolutions à titre ordinaire :

- Approbation des rapports d'activité et moral
- Approbation du bilan financier
- Approbation du renouvellement du tiers sortant dont les membres sont :
Bodin Dominique, Bougault Hubert, C hène Marie-Aude, Chignac Jean, Laborie Martine, Mazodier Jean, Sol Vincent et Tétaud Michel
- Pouvoir pour formalités au Président et Secrétaire général.

Personne ne demandant la parole, le dépouillement des bulletins de votes par correspondance et pouvoirs a lieu en présence des secrétaires et scrutateurs de séance. Le Président met alors successivement aux voix à main levée les résolutions suivantes :

À TITRE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Approbation des rapports d'activités et moral qui avaient été transmis antérieurement aux adhérents.

Ce rapport rapporte les activités de notre association entre deux assemblées générales. Celle du 10 août 2020 s'est déroulée à huis clos, compte tenu des conditions sanitaires. Une visioconférence avait été mise en place. A cette occasion, nous avons modifié les statuts pour les rendre plus adaptés à nos activités.

2020 avait été marquée par une plainte en diffamation d'un de nos membres. Il a fallu se défendre en première instance puis en appel. Notre association, Jean Mazodier, à titre personnel et en tant que directeur de la publication ont été relaxés. Dont acte. Mais cela a occasionné des frais d'avocats.

Ces douze derniers mois, notre association a beaucoup travaillé malgré la crise du Covid. De tout cela, il vous a été rendu compte dans chaque bulletin.

Suite aux élections, une nouvelle municipalité s'est mise en place, sous l'autorité de Philippe de Gonneville, nouveau maire.

Plusieurs sujets dominants ont émergé. On peut citer :

- **ÉROSION, SUBMERSION** : Les comités de suivi du trait de côte (responsabilité de la commune), les comités de coordination du plan de périmètre de prévention des risques littoraux (responsabilité de l'Etat), les rencontres avec le nouveau président du SIBA, la sous-préfecture et les services de l'Etat (DDTM et DIRM) ont permis de mieux comprendre les rôles, compétences et responsabilités de chacun. Cette année devrait voir le renouvellement des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime à la Pointe mais aussi la mise en place d'une nouvelle stratégie, avec la précision des compétences des différents intervenants.

- **PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON (PNMBA)** : Il est maintenant solidement implanté. Le personnel est en place. De très nombreux projets ont été lancés. Le plan de relance va permettre d'amplifier, voire d'ouvrir de nouveaux chantiers tels que le changement des corps morts, plus respectueux de l'environnement, la surveillance et le développement des zostères, le nettoyage des friches ostréicoles, notamment celles de la côte noroît...

- **FORÊT** : l'ONF met en application la stratégie de la FORÊT D'EXCEPTION. La forêt domaniale dunaire a été la seule sélectionnée dans le Grand Sud-Ouest sur les quinze sites choisis en France pour leurs caractéristiques particulières ou exceptionnelles. Le conseil municipal vient d'adopter un plan de développement durable (forêt jardinée) pour la forêt communale que nous demandions depuis longtemps.

- **URBANISME** : Le tribunal administratif a donné son verdict sur le PLU, modifié suite aux injonctions de l'Etat. Le PLU n'est pas annulé et est donc applicable, avec une modification de détail. Il faut maintenant lancer sa révision prévue pour permettre de répondre aux attentes : logements des jeunes actifs, des saisonniers, activités etc.

La décision de TOLÉRANCE ZÉRO pour les permis de construire et déclarations de travaux commence à porter ses fruits. Toutes nos alertes ont été traitées en quarante-huit heures.

- **TRAVAUX** : Nous avons suivi les trois chantiers de ces derniers mois : le rond-point d'Ignac à Lège, les 44 hectares et la promenade Jean Anouilh au Ferret. Nous avons pu constater un certain pragmatisme, la recherche de solutions innovantes, simples et soucieuses de préserver l'environnement.

- **ANIMATIONS** : Nous avons souhaité la relance des « Mardis de la Forestière ». Deux conférences

à notre initiative ont été programmées : celle du mardi 27 juillet sur le thème de la ville après le Covid19, par Michel Pétauud-Létang et celle sur la naissance de la station du Cap Ferret par Vincent Roussel.

- **CONSEILS DE VILLAGES** : Conformément au programme de la nouvelle municipalité, les conseils de villages ont été mis en place. Plusieurs membres de notre association participent à ces conseils. Les conseils de villages font partie de la démocratie participative promise dans le programme électoral du Maire.

- **AGENCE COMMUNALE DE LA POSTE** : Devant la décision irrévocable de la Poste de fermer l'agence du Cap Ferret, la municipalité a décidé de l'ouverture d'une agence postale communale à la mairie annexe du Cap Ferret depuis le 1er juin. À partir de l'automne, une « maison des services public » entrera en fonction à Lège et au Cap Ferret.

- **MOBILITÉ** : C'est un sujet préoccupant. À La belle saison, la presqu'île fait face à un afflux impressionnant de véhicules et de personnes. Les blocages sont de plus en plus fréquents et étendus dans la journée. Il va falloir se pencher sérieusement sur les solutions possibles à l'amélioration de la circulation. Le vélo est devenu un moyen quotidien de déplacements. Peut-être faudra-t-il adapter la voirie.

- **DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE** : C'est le danger légal le plus important sur la presqu'île. Des exercices, des obligations de débroussaillage jusqu'à 50 mètres des habitations, rendre les routes et accès carrossables dans les lieux délicats (ex : 44 Ha) ont été des chantiers de l'année pour faciliter les moyens de lutte.

- **FORÊT USAGÈRE DE LA TESTE** : Les habitants de la commune, de l'ex territoire de La Teste-de-Buch, de la Pointe aux Chevaux à la Pointe du Ferret, sont des usagers, c'est-à-dire qu'ils peuvent utiliser le bois de « la Montagne de La Teste » pour leur chauffage, la construction de leur maison ou de leur bateau, en respectant certaines règles, établies par le Baillettes de 1468. Un projet de plan simple de gestion pouvant modifier ce droit, à la demande d'un propriétaire, a mobilisé habitants et collectivités. Notre association a participé aux manifestations.

Comme vous le voyez, notre association continue ses missions fondamentales :

ALERTER, INFORMER, PROPOSER

Après leur lecture par le Président et le Secrétaire général

Les rapports moral et d'activités sont adoptés à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Approbation du bilan financier et des comptes qui avaient été transmis antérieurement aux adhérents.

Compte de résultat

PALCF - Protection et Aménagement de LEGE - CAP FERRET

Exercice 2020

Charges

60	achats (sauf 603)	
606	achats non stockés de matières et fournitures	-8130.00
6068	autres matières et fournitures	-413.28
	Total	-8543.28
61	services extérieurs	
613	locations	-118.80
616	primes d'assurances	-111.67
6185	frais de colloques, séminaires, conférences	-159.84
	Total	-390.31
62	autres services extérieurs	
6226	honoraires	-8279.68
626	frais postaux et frais de télécommunications	-1234.56
6281	cotisations	-100.00
	Total	-9614.24
65	autres charges de gestion courante	
651	redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	-327.02
658	charges diverses de gestion courante	-1500.00
	Total	-1827.02
66	charges financières	
66	charges financières	-90.00
	Total	-90.00
67	charges exceptionnelles	
6713	dons, libéralités	-45.00
	Total	-45.00
	Total	-20509.85

Produits

75	autres produits de gestion courante	
754	collectes	90.00
7585	contributions volontaires	11025.20
	Total	11115.2
	Total	11115.20

2020

ACTIF		PASSIF	
Solde CCP	7096,72	Report à nouveau	16779,57
Solde CNE	288,20	Résultat exercice	-9394,65
TOTAL	7384,92	TOTAL	7384,92

Après lecture par la Trésorière,
le bilan financier est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

Approbation du renouvellement du tiers sortant du CA.

Après intégration des nouveaux candidats.

Résolution adoptée à l'unanimité moins une voix

Le troisième tiers tiers sortant est désormais composé comme suit :

Bodin Dominique, Bougault Hubert, C hène Marie-Aude, Chignac Jean, Laborie Martine, Mazodier Jean, Sol Vincent et Tétaud Michel

QUATRIÈME RÉOLUTION :

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée et les votes par correspondance ou pouvoir donnent tous pouvoirs au Président et/ou au Secrétaire général pour procéder à toutes formalités auprès de la Préfecture et tous autres organismes.

Résolution à l'unanimité.

Le Président précise qu'une réunion ultérieure du conseil d'administration, rapidement organisée, élira le nouveau bureau dont la liste sera jointe au procès-verbal d'assemblée générale.

A la suite des approbations des résolutions, le Président demande aux membres du conseil d'administration et aux adhérents présents dans la salle s'il y a des questions posées. La réponse étant négative, il clôt l'assemblée générale mixte à titre ordinaire.